

Agriculture biologique

Source : <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/environnement/agriculture-biologique>

L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Les bénéfices que la société peut retirer de l'agriculture biologique sont multiples en termes de création d'activités et d'emplois, de préservation de la qualité des sols, de la biodiversité, de l'air et de l'eau. Ce mode de production permet d'expérimenter en vraie grandeur des pratiques innovantes respectueuses de l'environnement et qui sont susceptibles d'être développées plus largement en agriculture. Ses modes de transformation privilégient la mise en valeur des caractéristiques naturelles des produits.

Le 25 juillet 2008, la Commission européenne a lancé, à la Foire agricole de Libramont, en Belgique, la nouvelle campagne pour la promotion de l'alimentation et de l'agriculture biologiques. Sous le slogan «Le bio. Bon pour la nature, bon pour nous», cette campagne a pour objectif d'informer les consommateurs sur la signification et les avantages de l'agriculture et de la production alimentaire biologiques. Elle est axée sur la sensibilisation des consommateurs à l'égard des produits biologiques et la reconnaissance de ces produits. Elle vise particulièrement les jeunes et les enfants, pour assurer l'avenir du concept «bio». Le tout nouveau site internet multilingue, est accessible à l'adresse :

www.organic-farming.europa.eu.

Il contient notamment une «boîte à outils» électronique proposant gratuitement des instruments de marketing en 22 langues à l'intention des professionnels de l'ensemble du secteur de l'alimentation et de l'agriculture biologiques, afin de promouvoir la production et l'agriculture biologiques.

Les rendez-vous de la BIO

- Le 8-15 octobre 2008 au MEEDDAT : Assises Nationales de l'agriculture biologique. Thème principal : restauration collective bio.

- Jusqu'au 15 octobre 2008 : Consultation du public 2008 : donnez votre avis - Eaufrance : www.eaufrance.fr

- Du 19 au 22 février 2009 à Nuremberg : Salon international Biofach. Le Danemark à l'honneur.

- Le 26 février 2009 au Salon International de l'Agriculture : séminaire international de l'Agence BIO

- Septembre 2009 : Tech & Bio - Le premier salon technique national des professionnels de l'Agriculture Biologique

Le panorama de la bio

La Bio en France

Les Chiffres clés 2007 de la bio française peuvent être consultés sur le site internet de l'Agence BIO : <http://www.agencebio.org/>

Europe et pays tiers

Fin 2005, l'Union européenne à 25 comptait 161 000 exploitations biologiques sur 6,2 millions d'hectares. La part des surfaces agricoles utiles (SAU) en mode de production biologique varie très fortement selon les États membres, de 14 % en Autriche, 8,4 % en Italie, plus de 6 % en Suède et en Finlande, 4,7 % en Allemagne, à moins de 1 % pour Malte. La France, avec 2 % des terres en Bio est à la vingtième place mais, disposant de 22 % de la SAU totale, elle représente 9 % de la SAU bio de l'Union européenne.

La surface mondiale cultivée suivant le mode biologique et certifiée a été estimée, par IFOAM, à plus de 30,5 millions d'hectares dans près de 634 000 exploitations. L'Australie et l'Océanie arrivent en tête avec 11,8 millions d'ha, suivies par l'Europe avec 6,9 millions d'ha, l'Amérique latine à 5,8 millions d'hectares et l'Asie à 2,9 millions d'ha. Un plan d'action européen et un logo communautaire

Un Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques a été adopté par le Conseil le 18 octobre 2004.

Depuis le mois d'avril 2000, le logo européen peut être apposé sur les produits et ingrédients composés d'au moins 95 % d'ingrédients issus du mode de production biologique obtenus conformément à la réglementation européenne.: www.europa.eu.int/comm/agriculture/qual/organic

Le plan d'actions « Agriculture biologique : horizon 2012 »

Le ministre français de l'agriculture et de la pêche, Michel Barnier, a présenté le 12 septembre 2007, à l'occasion du Grand Conseil d'Orientation de l'Agence BIO, un plan d'action cohérent et global en faveur de l'agriculture biologique qui intègre les thématiques nécessaires au développement de ce mode de production respectueux de l'environnement selon cinq axes :

- 1 - La conversion et la pérennité des exploitations biologiques,
- 2 - La structuration de la filière,
- 3 - La consommation de produits bio et la marque AB,
- 4 - La recherche, le développement et la formation,
- 5 - La réglementation adaptée.

Lors du Grand Conseil d'orientation de l'Agence BIO, le 17 septembre 2008, Michel Barnier a annoncé de nouvelles mesures pour tripler les surfaces consacrées à l'agriculture biologique pour atteindre 6% en 2012. Désormais, les aides à la conversion de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique seront déplafonnées.